



UN PLAN D'ACTION POUR PARIS, PLACE ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE

PAUL MENTRÉ *

L'association Paris Europlace, sous la présidence de M. Viénot, ancien président de la Société Générale, regroupe les collectivités publiques, les institutions de Place, les associations professionnelles, les grands acteurs financiers individuels qui partagent l'ambition commune de voir le rôle de la Place financière de Paris, dans l'Europe de la monnaie unique et du marché unique des services financiers, s'affirmer et souhaitent à ce titre la promotion de Paris comme place financière européenne.

Un groupe de travail « Paris, Place électronique européenne », qu'il m'a été demandé de présider et rassemblant des acteurs de la e-finance, à travers notamment les associations professionnelles, dont *Brokers on line*, Euronext, la Banque de France, la COB et France Télécom, a été mis en place. Il a tenu une série de réunions et procédé à un très grand nombre d'auditions de mars 2001 à mars 2002. En outre, des entretiens ont été menés avec les principaux acteurs de la e-finance à New York, Tokyo, Londres et Zurich. Ses conclusions ont été présentées début juin 2002 par M. Théodore, président d'Euronext, président du Comité de pilotage de Paris Europlace.

Les conclusions du groupe ayant été ainsi validées par le Comité de pilotage, au titre du plan stratégique de Paris Europlace, font désormais l'objet d'un travail de mise en œuvre, en liaison notamment avec la mission pour l'économie numérique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE RÉCENTE

Le document de l'OCDE sur les « perspectives des communications », rendu public en mai 2001, confirme l'existence d'un retard de l'Europe par rapport aux États-Unis et de la France par rapport à la moyenne de l'OCDE en matière d'activités *on line*.

* Ancien président du Crédit National.

Tableau n°1
Développement de l'accès à l'Internet : données comparatives

	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	OCDE
Nombre de serveurs sécurisés (1) pour 1.000 habitants (octobre 2000)	27	9	5	3	8
Durée mensuelle moyenne de communication multipliée par le taux de pénétration de l'Internet (1999)	600	100	80	30	n.d.
Abonnés à l'Internet pour 100 habitants (janvier 2000)	18	13	11	5	n.d.
Sites Web pour 1.000 habitants (juillet 2000)	48	24	22	4	17

Source : OCDE, Perspectives des communications, Société de l'information, 2001 et 2002

(1) p.m. nombre total de services Internet (2001) (183) (69) (50) (27) (a) (n.d)

(a) autres 12 % en 1999 et 19 % en 2000.

Dans son chapitre consacré à la finance électronique, la publication trimestrielle de l'OCDE *Financial Market Trends* (avril 2002) fait de même état des taux de pénétration Internet (concept plus large que celui des abonnés) suivants : États-Unis 55 % ; Royaume-Uni 33 % ; Japon 28 % ; Allemagne 26 % ; France 15 %.

L'OCDE souligne à ce titre les différences de coût d'accès à Internet qui se comparaient comme suit.

Tableau n°2
Tarifs d'accès à l'Internet : données comparatives

	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	OCDE
40 heures en période de pointe	25	60	50	60	65
40 heures en période creuse (en \$, PPA)	25-	25+	50	60	45

Source : OCDE, Perspectives des communications, Société de l'information, 2001, publication biennale.

Le groupe de travail avait réitéré à ce titre le souhait, déjà présenté par Paris Europlace, que, soient assurées les conditions d'une baisse des tarifs d'accès, vecteur essentiel de soutien au développement de la e-économie et de la e-finance en France. L'étude « Internet, premier bilan », publiée en avril 2002 par l'Autorité de régulation des télécommunications, recense les conditions d'une ouverture large de ce marché à la concurrence.

On peut noter toutefois que les perspectives sont meilleures en matière d'Internet haut débit avec les données comparatives suivantes¹.

Tableau n°3
Nombre d'utilisateurs d'Internet à haut débit (*Broadband*)
en Europe Occidentale 2000-2005
 (en milliers)

	2000	2001	2002	2005
Allemagne	329	951	1 850	6 764
Royaume-Uni	63	249	636	3 721
France	143	355	675	2 667
Italie	29	203	531	2 328
Suède	180	473	896	1 808
Espagne	29	99	218	1 075
Total Europe	1 196	3 484	6 975	23 525
Taux de pénétration moyenne en Europe	0,8 %	2,2 %	4,3 %	14,3 %

Source : JUPITER, Broadband Internet forecasts, 2001.

L'étude consacrée par le FMI en septembre 2001 à la « révolution des technologies de l'information » confirme ce décalage entre les États-Unis et l'Europe, mais si elle situe la France derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne, les différences entre pays européens y apparaissant moins notables que dans les analyses de l'OCDE, avec notamment le tableau comparatif suivant.

Tableau n°4
Indicateurs de la diffusion des nouvelles technologies
de l'information (NTICs)

	Part des NTICs dans le PIB		Dépenses NTICs par tête (en dollars)		Ordinateurs personnels (pour 100 personnes)		Accès téléphoniques (pour 100 personnes)	
	Variation 1992-1999	Niveau 1999	Croissance (%) 1992-1999	Niveau 1999	Variation 1990-2000	Niveau 2000	Variation 1990-2000	Niveau 2000
États-Unis	0,9	5,2	58	2 800	36,8	58,5	12,8	67,3
Royaume-Uni	0,7	4,7	52	2 000	23,0	33,8	12,6	56,7
Allemagne	0,9	4,1	29	1 700	23,4	33,6	16,0	60,1
France	0,8	3,8	28	1 700	23,4	30,5	8,5	58,0

Source : FMI, WEO, Septembre 2001.

Pour l'essentiel les analyses du FMI soulignent que les nouvelles technologies ont bien apporté à la croissance des dernières années un soutien qui, après le ralentissement actuel et la crise du secteur, devraient continuer à porter ses effets à moyen et long terme. C'est dans cette perspective d'un dynamisme retrouvé, après une crise d'ajustement, que se situent les travaux et les recommandations du groupe.

Les acteurs de la e-finance et, de manière globale, Paris Europlace, sur



son portail, auront dans le futur à analyser l'évolution de ces données et à approfondir la réflexion sur les canaux d'accès appelés à accompagner le développement de la Place de Paris comme place financière électronique européenne.

Il convient en particulier de noter que l'Europe a privilégié la téléphonie mobile qui, il y a deux ans, dans l'euphorie des enchères d'attribution de licences téléphoniques de troisième génération (UMTS), et de l'annonce de téléphones mobiles multifonctions permettant, sans délai grâce à la technologie WAP (*Wireless application protocole*) applicable à la génération actuelle de téléphones mobiles et à la génération intermédiaire future (GPRM), puis, avec un enrichissement du contenu et une réduction marquée des délais d'accès aux données, pour la troisième génération, paraissait devoir être, notamment en France, le vecteur dominant. Cette option n'a jamais été celle des États-Unis, où, il est vrai, le taux de pénétration du téléphone mobile est inférieur à celui constaté dans la moyenne de l'OCDE², et où les points d'accès privilégiés sont les ordinateurs personnels et les télévisions interactives, notamment à travers les réseaux câblés.

Il apparaît bien aujourd'hui que, au moins sur la génération actuelle, les performances du WAP ne répondent en rien aux attentes et que la deuxième et troisième générations glissent dans le temps. C'est plutôt à ce stade des options moins ambitieuses (le i-mode au Japon qui permet de recevoir des messages simplifiés, l'équivalent des SMS en France, et d'accéder à l'information mais non d'exécuter des transactions) qui devraient être retenues et promues, comme l'ont confirmé récemment France Télécom, Cegetel et Bouygues Telecom.

Cela signifie que la diffusion des ordinateurs personnels permettant un accès diversifié à l'information (notamment aux analyses de valeurs mobilières et aux données des sites comparatifs) paraît demeurer le vecteur essentiel de pénétration de la finance en ligne. Les efforts déjà engagés en ce sens par les Pouvoirs publics, notamment en matière éducative, doivent être poursuivis et amplifiés, par exemple par des incitations fiscales. En outre les comparaisons de prix des PC, plus élevés en moyenne en France qu'à l'étranger, semblent montrer une insuffisante ouverture concurrentielle de ce marché. Enfin les utilisateurs soulignent la nécessité d'améliorer la rapidité et la sécurité des transactions sur le réseau. À cet égard M. Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, a indiqué, lors de la journée consacrée au ministère, fin octobre 2002, à l'économie numérique, que, dans le cadre des ambitions européennes communes attestées par e-Europe 2005, il veillerait, en dialogue avec les opérateurs, à une baisse du coût d'accès à l'Internet haut débit et présenterait en fin d'année un projet de loi sur l'économie numérique, traitant notamment de la sécurité des paiements



en ligne. Mais bien entendu la variable coût d'accès aux services, jouera, comme l'ont montré les analyses de l'OCDE, un rôle essentiel dans l'évolution de la société française en direction d'une société de l'information et du savoir.

Paris Europlace se propose de procéder périodiquement à l'examen de ces évolutions technologiques et de ces données de marché qui pourraient être reprises dans un portail d'informations commun. L'idée centrale serait qu'en soutien des stratégies *on line*, qui relèvent des initiatives individuelles des groupes bancaires et financiers opérant en France, des facilités communes performantes donnent à la démarche d'ensemble une crédibilité additionnelle. Après examen par le groupe, un schéma de portail, s'appuyant notamment sur les analyses par produits, a été à ce titre proposé.

LES ACTEURS DE LA E-FINANCE

La chute des valeurs technologiques, notamment celles cotées sur le Nasdaq (de -50 % au 2^{ème} semestre 2000 soit -35 % sur l'année 2000, de -20 % en 2001 malgré la reprise des Bourses constatée au 4^{ème} trimestre et de -27 % sur les dix premiers mois de 2002 malgré la reprise constatée en octobre) a profondément affecté les développements de la e-économie. Le modèle antérieur de progression rapide des chiffres d'affaires, d'anticipation par la Bourse de profits futurs contrastant avec les pertes instantanées, de capitalisations boursières ascendantes permettant la croissance externe par échange d'actions, est remis en cause. Dans un contexte de ralentissement économique d'ensemble, affectant notamment les commandes d'équipements technologiques avancés et le secteur de la communication, victime de l'atonie du marché publicitaire, un effet de domino a été constaté en 2001 et 2002 : des fournisseurs de services *on line* aux opérateurs de télécommunication, des opérateurs de télécommunication aux équipementiers, des équipementiers aux fournisseurs de semi-conducteurs, mouvement auto-entretenu puisque ces secteurs eux-mêmes sont des consommateurs importants de capacités informatiques et de services en ligne.

L'ajustement à ce titre - marqué par des chutes spectaculaires de certaines valeurs technologiques en Bourse et par des programmes de licenciement - est susceptible de se prolonger jusqu'au début de 2003 mais au niveau des composants - notamment des semi-conducteurs - une évolution plus positive semble se dessiner comme en témoignent le retournement conjoncturel dans les nouveaux pays industriels d'Asie dont plus de 50 % des exportations relèvent du secteur de l'électronique, des télécommunications et des technologies de l'information et les données relatives aux investissements dans l'information et la communication, reprises dans les évolutions trimestrielles du PIB américain, qui



ont marqué un redémarrage au 3^{ème} trimestre 2002. L'opinion dominante, est que, à moyen terme, l'apport de la *e-economy* en matière de réduction des coûts, d'enrichissement des services aux consommateurs, de conception et de diffusion de nouveaux produits continuera de constituer une tendance lourde de soutien de la croissance dans les économies occidentales avancées.

L'évolution de la e-finance ne s'est pas dissociée de l'évolution de la e-économie. Partout dans le monde, a été constaté un ralentissement de la progression des transactions en ligne. En ce qui concerne la France, la part de marché des courtiers en ligne dans les transactions boursières (en nombre) est revenue de 23,3 % en décembre 2000 (contre 15,7 % en décembre 1999) à 15,5 % en décembre 2000 (et 13,8 % en août 2002) avec une diminution globale des transactions *on line* de 40 % entre décembre 2000 et décembre 2001 (qui retrouvait le niveau constaté en décembre 1999) et, en moyenne annuelle, de 27 % de 2000 à 2001 (contre -10 % pour la moyenne des transactions exécutées sur Euronext). Le nombre de comptes en ligne ouverts en 2001 s'est élevé à 90 000 contre 280 000 en 2000 et 70 000 en 1999, soit un taux de progression annuel de 20 % en 2001, après un triplement en 2000 et un doublement en 1999 (portant leur nombre total à 500 000 à fin décembre 2001).

Cette évolution a partout conduit à des ajustements chez les courtiers en ligne qui ont enregistré, tant aux États-Unis qu'en Europe une forte chute de leur valeur boursière. Elle a entraîné des programmes de réduction des coûts, se traduisant notamment aux États-Unis, par des réductions d'effectifs, et, en Europe, par l'abandon de certaines implantations à l'étranger.

De même ont été constatés des regroupements (pour les courtiers en ligne notamment la fusion Ameritrade-Datek aux États-Unis, et en Europe le rachat pour 500 M€ du 2^{ème} courtier en ligne allemand Consors, par BNP-Paribas pour constituer avec e-Cortal, le premier courtier en ligne européen (1,2 million de comptes) et un report, ou une intégration dans des schémas plus classiques de modes d'accès diversifiés, d'initiatives annoncées en matière de *e-banking*, avec notamment en France le rachat de Ze Bank par la principale banque en ligne européenne, Egg (du groupe britannique Prudential).

Enfin, partout ont été recherchés des services accrus à la clientèle, une meilleure rémunération des comptes courants, promue notamment, en Europe et en France, par Ing-Direct, une intégration des réseaux physiques et de réseaux *on line*, une entrée, aux États-Unis, des *on line brokers* dans le *e-banking*, et plus généralement, un élargissement de la gamme des produits de placement, de banque et d'assurance offerts par des courtiers financiers multiproduits, (notamment en Allemagne), des groupes ban-



caires et des groupes d'assurance (avec, par exemple en France, le lancement de la banque AGF et le rachat par AXA à BNP-Paribas de Banque Directe. Simultanément - ce qui témoigne d'une croyance au caractère stratégique de la e-finance à moyen et long terme - des groupes financiers et bancaires absents de ce secteur lancent des initiatives nouvelles.

Parallèlement, se sont multipliées les initiatives des marchés organisés et des grandes *investment banks* en matière de facilitation des transactions boursières en ligne et les lancements de nouveaux ECNs (*Electronic communication networks*), tant sur actions que sur obligations et sur produits dérivés avec notamment les développements suivants :

- lancement par le NYSE de facilités d'accès diversifiées, y compris *on line*, et par le Nasdaq d'un ECN, d'un nouveau système électronique de négociations, et d'un nouveau mode d'accès électronique Super Montage³ ;
- rapprochement entre ECNs et marchés organisés (notamment aux États-Unis, Archipelago et le Pacific stock exchange et, en Europe, Tradepoint et la Bourse de Zurich pour constituer la Bourse électronique Virt-X) et entre ECNs, avec notamment la fusion intervenue entre les deux principaux ECNs sur le marché américain, Instinet (groupe Reuters) et Island ;
- initiatives multiples en matière d'accès, à partir des marchés organisés vers d'autres marchés organisés (NYSE-Deutsche Börse, Amex-Euronext), ou de produits référencés à des actions individuelles ou à des indices actions cotés sur d'autres places (notamment les initiatives du Liffe, désormais filiale d'Euronext) ;
- développement de plates-formes électroniques d'accès pour la clientèle (par exemple Citiconnect pour Citigroup ; Prime Access pour Goldman Sachs) ;
- perfectionnement de l'intégration des fonctions transmission des ordres/négociation/*clearing*/ règlement livraison sur les différentes places européennes avec la prise de contrôle de Clearstream par la Deutsche Börse, le rapprochement intervenu entre Euronext et Euroclear et les initiatives envisagées par le nouvel ensemble Euronext-Liffe ;
- lancement à Londres par la Bourse suisse d'un ECN paneuropéen, Virt-X, qui bénéficie de l'exclusivité de la notation des grandes valeurs suisses mais peine à s'affirmer sur les autres valeurs ;
- création de plates-formes électroniques de négociations d'autres produits ; obligations (tels E Speed et Tradework en concurrence notamment avec MTS), produits dérivés (Broker Tec), dérivés de crédit et swaps (Swap Wire) ;
- développement, notamment sur les Places de New York et de Londres, qui dominent en ce domaine les autres Places européennes, de places électroniques représentant déjà 10 % des transactions de change totales.

En ce qui concerne le positionnement français dans cette évolution, il peut être fait état des données comparatives suivantes.

En matière de courtage en ligne, JP Morgan, qui a revu à la baisse en novembre 2001 ses estimations antérieures, fait état des chiffres suivants :

Tableau n°5
Courtage en ligne en Europe
(en millions de comptes)

	Chiffres novembre 2000		Chiffres novembre 2001	
	1999	2000	2003	(2 ^{ème} trimestre 2001)
France	0,2	0,4	2,5	0,48
Allemagne	0,7	1,8	5,2	2,14
Italie	0,1	0,3	2,1	0,32
Pays Bas	0,1	0,2	1,4	0,27
Espagne	0	0,1	1,6	0,24
Suède	0,2	0,5	1,8	0,45
Suisse	0	0,1	0,7	0,12
Royaume-Uni	0,1	0,2	1,8	0,32
Total 8 pays	1,5	3,6	17,1	4,3

Source : JP Morgan, novembre 2001.

8

Dans cet ensemble, les principaux acteurs sont, en Europe, les suivants.

Tableau n°6
Parts de marché des dix premiers courtiers en ligne en Europe

	2 ^{ème} trimestre 2000	4 ^{ème} trimestre 2000	2 ^{ème} trimestre 2001
Comdirect	15%	14%	13%
Consors	17%	14%	12%
Dab Bank	11%	11%	11%
Bipop (Capitalia)	7%	7%	9%
Maxblue (Deutsche)	6%	7%	8%
Bankinter	3%	4%	4%
e-Cortal (BNP)	3%	3%	3%
Advance Bank	1%	3%	2%
Fimatex (SG)	3%	2%	2%
Schwab	2%	2%	2%

Source : JP Morgan : Asset Gathering in Europe, novembre 2001.

En France, les parts de marché s'établissaient comme suit au 2^{ème} trimestre 2001 : e-Cortal 35 % ; Fimatex 15 % ; Dab (Self Trade) 9 % ; Consors 7 % ; Ferri on line 5 % ; CPR 5 % ; autres 24 %.

En ce qui concerne la banque en ligne, les études de JP Morgan font état, pour juin 2000, des données suivantes.

Tableau n°7
Évolution du nombre de clients bancaires en ligne
(en millions)

	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
2000	2,0	7	1,2	1,0	1,7	1,8	1,0	4,5
2003	9,5	15	7	3,0	4,5	3,5	2,0	10,00

Les produits sur lesquels les taux de pénétration sont les plus prononcés sont les produits d'épargne notamment en Suède et au Royaume-Uni, les fonds mutuels, notamment en Suède et, dans certains pays, l'assurance dommages (au Royaume-Uni), suivis des cartes de crédit (au Royaume-Uni), des prêts hypothécaires (en Suède) et des prêts personnels (en Suède).

LES INITIATIVES À DÉVELOPPER

Dans ce contexte, le groupe de travail a mis l'accent sur la mise en place de plates-formes susceptibles d'accompagner le développement futur du *e-brokerage* et du *e-banking*, en soutien de l'intention de faire de Paris une place électronique européenne. Parmi les projets recensés à ce stade, les principaux paraissent les suivants :

- la diversification de l'offre de services financiers pouvant faire l'objet de transactions en ligne, où à tout le moins d'échanges en ligne d'informations standardisées (produits d'assurance, OPCVM, *warrants*, produits obligataires à destination des particuliers et notamment obligations convertibles et échangeables) ;
- les places de marché interentreprises (B to B, *business to business*) et les services bancaires et financiers d'accompagnement, domaine où la France, et notamment ses petites et moyennes entreprises, selon les données comparatives du Minefi, accuse un retard ;
- l'interaction entre portails financiers, sites d'information, sites de transactions au moment où se développent partout à ce titre dans le monde des partenariats entre acteurs financiers et acteurs non financiers ;
- les problèmes des portails et places de marché dans le domaine de l'assurance, à prolonger en direction des sites de notation ;
- les potentialités en matière d'ECNs, qu'il s'agisse de transactions sur valeurs cotées (notamment aux heures de fermeture des marchés organisés), de capital-risque (une forme de Bourse d'échanges en amont d'une introduction en Bourse), de marchés organisés de produits non

financiers avec l'exemple, pour l'électricité, de Powernext lancé par Euronext.

Les actions à mettre en œuvre dans les différents domaines d'application sont les suivantes.

- OPCVM : favoriser la standardisation des informations et l'interconnexion des acteurs, la négociabilité des parts, à partir des discussions déjà engagées entre Euronext et l'AFG-ASSFI : il est rappelé que l'industrie française de la gestion est leader en Europe et que dans une évolution globale allant vers la multigestion, les fonds indiciels, la gestion alternative et vers une certaine forme de dissociation des fonctions de distribution et des fonctions de conception et de gestion, tout progrès accompli en direction de la diversification de l'offre et d'une meilleure négociabilité des produits ne peut que renforcer cette position, un des grands atouts de la place de Paris ;

- Warrants : assurer le succès du lancement par Euronext de Next-Warrants, plate-forme de négociations sur les warrants ; il s'agit d'un secteur en développement rapide en Europe où, derrière le marché allemand, leader européen incontesté (avec 52 % des émissions sur le marché européen), le marché français se situe, avec une part de 10 %, approximativement au même niveau que les marchés italien (13 %), et suisse (10 %) ;

- Actions : outre la promotion du *brokerage on line*, pour lequel les chiffres les plus récents sont encourageants et la poursuite de la réflexion sur la faisabilité d'un ECN intégré, à étudier par Euronext, il s'agirait de contribuer à une multilatéralisation des prises puis des échanges de participations au titre du *private equity* qui pourrait servir de préparation à des IPOs (*Initial public offering*, Introduction en Bourse) et contribuer ainsi à l'émergence d'une sorte de marché secondaire du capital risque, constituant une sorte d'antichambre à l'introduction en Bourse ;

- Produits d'assurance, dont la distribution en ligne devrait s'étendre à travers des acteurs nouveaux, et le développement de facilités électroniques de négociations ;

- B to B, où devraient être développés des services financiers d'accompagnement et favorisées les interconnexions entre places privées (horizontales ou verticales) et marchés organisés, tel Powernext pour les produits énergétiques ;

- Portail Paris Europlace qui pourrait contribuer à la valorisation des pôles d'excellence, à l'interconnexion en matière de B to B, à l'échange d'informations en matière de *private equity* ; en particulier, Paris Europlace, va étudier la faisabilité d'un projet qui, identifiant sur un site unique, les analystes, français ou étrangers, suivant, en Europe, et notamment à Paris, les valeurs du CAC 40 (puis du SBF 250 et des autres indices d'Euronext)

et les autres grandes valeurs européennes suivies par les équipes d'analyse basées à Paris, permettrait à la fois de recenser les pôles d'excellence (au croisement sectoriel des valeurs françaises étudiées à l'étranger et des valeurs étrangères étudiées à Paris) et de présenter aux investisseurs une gamme d'analyses disponibles, ce qui va dans le sens de l'affirmation, par l'effet de la concurrence, de l'indépendance de la recherche et de l'analyse, sujet d'une brûlante actualité aux États-Unis.

Outre le lancement ou l'accompagnement de ces initiatives, il sera procédé à une analyse périodique des développements constatés sur les marchés et des potentialités qu'ils ouvrent à la place de Paris.

L'objectif central est que soient lancés rapidement des projets concrets se rattachant à quatre thèmes centraux (la diversification des produits financiers négociables en ligne, la promotion des places de marché et du B to B et des services financiers associés, la transférabilité d'investissements en capital-risque, la constitution à l'émergence de pôles d'excellence de l'analyse financière) qui, au bénéfice des épargnants et des entreprises, et notamment des PME, témoigneraient de la vitalité de la Place financière de Paris dans son nouvel environnement concurrentiel.

La mise en œuvre de ce plan d'action aura pour ambition de permettre à la Place de Paris d'être une des plus actives dans le grand mouvement engagé en Europe en direction de l'affirmation du rôle des plates-formes de marché électroniques, du développement des services financiers en ligne et plus généralement, d'entrée dans la société de l'information.

Paris, place électronique européenne : le plan d'action (juin 2002)

Pour accélérer les développements de la Place dans les domaines des services financiers *on line*, les recommandations du groupe de travail Paris Europlace portent sur les trois domaines suivants.

Environnement

1 - Inciter les Pouvoirs publics à accentuer leur effort pour une diffusion large, notamment dans l'enseignement, de l'Internet et des outils d'accès à la société de l'information.

2 - Veiller, dans le cadre européen, à ce que la concurrence, la transparence, la diversification des services offerts permettent une diminution des coûts d'accès à Internet, et plus généralement aux services de télécommunication.

3 - Faire bénéficier tous les acteurs du *on line*, et notamment les créateurs d'entreprises, actifs en ce domaine, des mesures fiscales visant à l'incitation des entreprises de croissance, ainsi qu'à l'accueil des cadres étrangers, recommandées par le plan stratégique de Paris Europlace.

Les actions immédiates à mener

4 - Assurer, après le succès des *trackers*, la promotion internationale de la nouvelle plate-forme de négociations électroniques, Next Warrants, composante qui suscite un intérêt grandissant chez les institutionnels et les particuliers.

5 - Favoriser par la standardisation des informations et l'interconnexion des acteurs, la négociabilité des OPCVM, notamment dans le cadre de l'évolution en cours vers la multigestion.

6 - Concevoir, au sein d'Euronext, un enrichissement de fonctionnalités, en direction d'une ouverture sur de nouvelles plateformes, d'expressions d'intérêts ou d'échanges d'information et, à terme, de transactions sur participations non cotées.

7 - Favoriser le développement du e-commerce interentreprises (le B to B) à travers un recensement et une promotion opérés notamment, sur le site Internet de Paris Europlace évoluant vers une fonction de portail d'accès à d'autres sites.

8 - Utiliser les fonctionnalités d'un tel portail en direction de l'affirmation de « pôles d'excellence analyse/recherche » à Paris par un croisement de l'approche-émetteurs et de l'approche-analystes, en liaison avec la Société française des analystes financiers (SFAF).

La préparation de l'avenir

9 - Approfondir la réflexion sur les conditions d'une large négociabilité des contrats d'assurance standard et sur l'offre de couverture des risques des entreprises, faisant appel aux différentes techniques d'évaluation et de transfert des risques (notations, dérivés de crédit, réassurance, assurance-crédit).

10 - Assurer au niveau de Paris Europlace, en liaison avec la mission qui, au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie traite des problèmes de l'économie numérique, un suivi continu du développement des potentialités de la place de Paris en matière de services en ligne et de plate-formes électroniques de négociations.



NOTES

1. Selon l'IDATE, un décalage persiste cependant entre l'Europe (en % de ménages ayant accès à l'Internet haut débit en décembre 2001), avec 2,6 % pour la France, 5,6 % pour l'Allemagne et 1,1 % pour le Royaume-Uni contre 13,0 % pour les États-Unis.
2. Avec aux États-Unis, fin mai 2002, un taux de pénétration du téléphone mobile (en % de la population) de 49 % contre 54 % au Japon, 62 % en France, 67 % en Allemagne, 80 % au Royaume-Uni et 91 % en Italie.
3. Toutefois le Nasdaq a réduit ses ambitions internationales en abandonnant à l'automne 2002 Nasdaq-Japan, où il était associé avec la Bourse d'Osaka, et en révisant fortement à la baisse les objectifs de Nasdaq-Europe (l'ancien Easdaq).

